

## Les dérives des nouvelles technologies

Par Marie Greffe – 6com (Far)



*Les TIC ont bouleversé nos rapports de communication avec les autres.*

**Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont transformé nos vies privées et professionnelles. Elles ont bouleversé la manière dont nous voyons le monde et nos rapports de communication avec les autres. Au-delà de ces changements, les TIC fascinent une grande part de la population tout en créant de nombreuses peurs face à leurs utilisations et leurs dérives. Ces technologies sont productrices de fantasmes créateurs d'espoir et de névroses.**

En effet, si certains rêvent à demain en imaginant que la technologie

permettra dans le futur de faciliter nos vies d'être humain (robot ménagé, etc.), d'autres

craignent l'informatisation et l'automatisation des systèmes de pensées et de réflexions. Le cinéma de science fiction tente souvent de dresser un portrait de ce que pourrait devenir le monde si les TIC s'emparaient de notre vie.



Nous serions alors contrôlés dans tous les actes de nos vies par des robots programmés pour obéir et qui, risqueraient de repousser tellement les limites de la technologie qu'ils arriveraient à prendre le pouvoir, le contrôle sur l'homme.

Si cela est du cinéma et n'est que pur fantasme, le développement des peurs et angoisses qui entourent le développement constant des TIC est bien réel. Quelles en sont aujourd'hui les dérives ?

### Les dérives les plus courantes

#### 1. Le fichage

L'utilisation des TIC n'est pas innocente. Les utilisateurs, une fois connectés, laissent partout des traces de leur passage, que ce soit via l'ordinateur, le téléphone mobile, le GPS, les caméras de surveillances, etc. Les données circulent sur le réseau et peuvent à tout moment être interceptées par d'autres utilisateurs présents sur le réseau. Elles pourront alors être utilisées, manipulées ou encore transférées à un tiers, sans que l'utilisateur initial ne s'en rende réellement compte.

On pourra alors par exemple retracer les sites consultés par l'utilisateur au départ de son adresse IP<sup>1</sup>. Ainsi, les départements de « crime unit »<sup>2</sup> arrivent à démanteler des réseaux pédophiles, des auteurs d'arnaques sur le net ou encore des personnes actives dans le piratage de films, de musique, etc. Selon les sites visités, certains seront fichés dans des banques de données, comme par exemple lors de visites de sites xénophobes et racistes. Le cas échéant, ils pourront être

« inquiétés » par les forces de l'ordre qui leur demanderont des justifications quant à l'intérêt porté à ce type d'informations. Plus insidieux peut être est le fichage des criminels par la police. Car, le cas échéant, ce genre de fichiers pourrait se retrouver dans de mauvaises « mains » via le biais de piratage, par exemple, et être revendu à un tiers. Ces informations pourraient alors être divulguées et donc contrer les droits au respect de la vie privée de tout un chacun.

Il est à noter que certains groupes de pression (écologistes, syndicaux, politiques, etc.) sont également fichés via internet. En effet, l'adhésion à certains courants de pensée ou organisations, propulse directement les protagonistes dans des listings de recensement. Ainsi, s'abonner à un site comme celui de Greenpeace, peut conduire indirectement sur une liste d'activistes. Les syndicalistes sont également souvent recensés pour leur activité militante (manifestations, etc.) pouvant conduire à certaines dérives telles que la mise sur écoute.

Autre exemple, l'implant de puce électronique dans le « plombage » dentaire ou sous la peau. De plus en plus pratiqués aux Etats-Unis, les opposants critiquent le fait que les données contenues dans ces puces (données médicales), peuvent être interceptées via le biais de technologies connexes. La miniaturisation des puces et leur introduction dans la chair même de « l'être humain » peut être une solution afin de s'informer sur l'état de santé du patient lorsque celui-ci est dans l'impossibilité de communiquer par exemple.

...

Le procédé ouvre cependant la porte à de nombreuses dérives. On peut alors s'interroger de savoir qui peut consulter les données de la puce ? Comment s'assurer que le système n'a pas de faille ? Quid de l'encodage et de la vérification des données inscrites ? Quid de la liberté des individus ? Etc. Les données récoltées pourraient ainsi être revendues à des assurances privées permettant d'exclure définitivement certains candidats et d'en attirer d'autres, à des agences de marketing afin d'aider les publicitaires à mieux cibler les consommateurs ou encore à des entreprises afin qu'elles puissent connaître leurs futurs engagés sur toutes les coutures !

***L'utilisation des TIC n'est pas innocente. Une fois connecté, l'utilisateur laisse des traces sur son passage.***

## 2. L'addiction

Internet est un univers fascinant. La multitude d'informations que l'on peut y trouver et les jeux en ligne, où des joueurs du monde entier sont en permanence connectés, peuvent induire des phénomènes d'addiction chez les utilisateurs.

L'addiction aux jeux informatiques se révèle par ailleurs très problématique, comme par exemple au Japon, où des jeunes se déconnectent de la vie en société: trop ancrés dans les jeux en ligne, ils finissent par confondre la réalité et la fiction. Leur isolement les conduisant, dans certains cas extrêmes, au suicide. Le problème des jeux en ligne provient notamment du fait que sur internet, il y a toujours bien quelqu'un dans le monde qui est connecté : les adversaires peuvent alors prendre une certaine forme de réalité puisqu'en fin de compte ce sont des humains qui sont derrière les commandes. Mais attention, tout cela n'est que virtuel. Dans Second Life ou dans les Sims par exemple, on peut constater que de nombreux internautes s'inventaient un personnage les représentant tels

qu'ils auraient bien voulu paraître à la face du monde. Le conflit interne pouvant alors subvenir lorsque l'internaute retourne à la vie réelle, celle-ci peut alors paraître bien fade à ses yeux face à ce qu'il vit dans le jeu, au risque de ne plus vouloir en sortir, et de perdre le contact avec la vie en société au privilège de la vie en réseau.

Les réseaux sociaux sont un autre phénomène d'addiction surprenant. A la base, créé pour rester ou reprendre contact avec des amis ou de la famille perdue de vue, certains deviennent complètement accro et optent alors pour une combinaison de TIC (e-phone, internet, GPS, etc.) afin de rester toujours en « contact ». Ces jeunes ou moins jeunes peuvent alors être informés en temps réel, partout et tout le temps, de ce que fait « leur communauté » et peuvent donner des informations sur leurs propres activités. Des applications combinées de localisation leur permettent ainsi de savoir où se situent, en temps réel, les membres de leur réseau et de les retrouver sans avoir besoin de leur demander où ils sont.

Le fait de vouloir être en permanence informé de tout et partout conduit également à d'autres dérives. En effet, la chasse au scoop est tellement répandue dans notre société que certains se laissent tenter par l'expérience en lançant de fausses rumeurs sur le réseau sans tenir compte de la portée et des dégâts que leur acte pourra occasionner sur les personnes ciblées.

## 3. La manipulation

L'ombre électronique des utilisateurs d'internet n'est jamais garantie à 100%. En effet, le fait de s'enregistrer sur un site afin d'obtenir des informations ou des services peut conduire le surfeur à subitement être submergé d'annonces qu'il n'a pas directement sollicitées. D'autres sites associés bénéficiant de la liste d'adresses des abonnés du premier site. Si la loi oblige tous les annonceurs à offrir la possibilité de

désabonnement à tout moment, il n'en est pas moins inquiétant de voir à quelle vitesse, l'adresse mail d'une personne peut être communiquée à différentes autres entreprises. Le marketing sur internet représente un énorme atout pour de nombreuses entreprises. Elles y voient là un moyen à part entière de faire de la publicité, parfois à moindre coût. Comme par exemple, Rolex, qui a lancé sa dernière campagne publicitaire avec Roger Federer via un spot envoyé directement par le tennisman via son site Twitter. Ainsi, ses « amis » de Twitter (réseau social) ont reçu un message personnel de Federer leur recommandant la marque. La tromperie est subtile, car, ici, on joue sur la recommandation « d'un ami à ami » et non sur le message publicitaire traditionnel d'identification à une star.

Prenons un autre exemple, les utilisateurs de réseaux sociaux comme Facebook. Lors de l'inscription, les nouveaux membres devront remplir un questionnaire, dont les réponses sont protégées par le sceau de la confidentialité. Si le générateur du réseau respecte ses obligations, il est tout de même bizarre de constater que les publicités postées sur le bord droit de la page d'accueil du membre, seront sensiblement proches de ses attentes, désirs du moment.

***L'addiction à Internet est source de problèmes sociaux, de déviances comportementales.***

De plus, toutes ces informations fournies directement ou indirectement par les utilisateurs d'internet peuvent également servir à un certain contrôle des profils. En effet, les différentes informations collectées sur les individus permettront de réaliser de réels dossiers sur eux. Ces informations croisées pourront alors servir dans différents buts.

...

Au marketing, mais aussi à la police (des arrestations ont été effectuées grâce à des recherches faites sur Facebook) ou plus subtilement à des chefs d'entreprises qui, en vérifiant les profils de leurs travailleurs ou des candidats à un emploi, tentent de se forger une idée de leur personnel ou de leur nouveau travailleur. Ainsi, une jeune femme française en arrêt maladie pour dépression a dû justifier à son employeur son état de santé, suite à la découverte sur le profil Facebook de cette dernière de vacances à l'étranger et de fêtes où on la voyait tout sourire. Le préjudice peut alors être très lourd de conséquences. Pareillement, dernièrement un jeune liégeois de 14 ans a posté sur un site (Facebook) des propos disgracieux à propos d'une de ses enseignantes. Conséquences, le jeune homme a été viré de son école à trois mois de la fin de l'année scolaire.



Internet est également une mine à rumeurs. La rapidité avec laquelle l'information est diffusée à travers le monde permet en effet que les propos les plus farfelus soient parfois relayés par des organes d'information très sérieux. La course au scoop et à la rentabilité ne faisant qu'accentuer l'empressement de diffuser de l'information sans

toujours avoir pris le temps de la vérifier comme cela devrait toujours être le cas. Ainsi, des personnalités publiques ont été annoncées mortes bien avant l'heure ou en période électorale, des campagnes de dénigrement ont vu le jour accompagnées de montages photos afin de donner du poids à l'information qui, très vite, a été redirigée vers des carnets d'adresses entiers permettant à la rumeur de se propager à la vitesse de l'éclair.

## Conclusions

Au fur et à mesure de ce triptyque (« Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) sont partout » et « Internet, tous dans le même bateau ? »), nous avons pu découvrir que si les nouvelles technologies de la communication et de l'information sont de plus en plus utilisées dans notre vie professionnelle et personnelle, elles ne sont pas sans risques pour leurs utilisateurs. Il est en effet aujourd'hui aisé de posséder ou d'avoir accès à toutes ces technologies, mais faut-il encore savoir les utiliser et connaître les risques de leur utilisation.

Tant sur le milieu du travail qu'à la maison, nous devons réfléchir à ce que nous faisons sur la toile internet, sur la voie publique (caméra),

sur notre téléphone portable ou encore comment nous nous déplaçons si nous possédons un appareil de localisation. Toutes ces techniques peuvent, si on n'y prend pas garde, nous enfermer dans un univers ultra contrôlé où chacun de nos mouvements/agissements peuvent être enregistrés et sont susceptibles d'être décortiqués, analysés, transmis ou encore utilisés contre nous.

Sans vouloir être alarmiste, il faut aujourd'hui être conscient de l'impact des TIC sur nos vies et prendre les mesures de protection nécessaires au respect de notre liberté et de notre vie privée. Avant d'accepter tout avantage technologique de notre entreprise, il faudra bien évaluer les dangers et les risques que cela représente afin d'utiliser cette technologie en toute connaissance de cause.

## Bibliographie

- Rapport de Hubert Bouchet. L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir. 2009. France.
- Docu-fiction au pays du GPS. Yves Eudes. Le Monde 2 – novembre 2009. P.19-26.
- Wikipedia : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Adresse\\_IP](http://fr.wikipedia.org/wiki/Adresse_IP)
- Rapport de Hubert Bouchet. L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir. 2009. France.
- L'intrusion technologique. Dossier. Politique N°61 – octobre 2009
- Technologie mon amour. La Chronique de la ligue des droits de l'homme. Février-Mars 2010. N 137.
- USA : Facebook et Twitter, terrains d'enquêtes policières. <http://www.rtbf.be>
- Près de 36 fichiers de police et de gendarmerie existent en France. <http://www.rue89.com>
- Réseaux sociaux : comment les entreprises en tirent parti. <http://www.largueur.com>
- Concilier vie professionnelle et vie privée. Trends-Tendances. 18 février 2010. P90-92.
- Surfer au travail : pas sans risques. Le Vif-L'Express. Le 12 février 2010. P40-41.
- La planète des robots. Courrier international n°1019 – du 12 au 19 mai 2010.

<sup>1</sup> Une adresse IP, est une adresse qui identifie chaque ordinateur connecté sur internet.

<sup>2</sup> Crime unit : unité de la police spécialisée dans la traque des arnaques, des actes/comportements pédophiles, actes délictueux... commis sur internet